



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1298

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 21 juin 2021, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1298 ORDONNANT LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE GÉOMATIQUE AINSI QUE L'ACQUISITION DES LOGICIELS ET BASES DE DONNÉES NÉCESSAIRES, LES SERVICES PROFESSIONNELS ET TECHNIQUES ET L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS Y AFFÉRENTS ET DÉCRÉTANT À CES FINS UNE DÉPENSE ET EMPRUNT DE 1 515 000 \$ EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 119 000 \$

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement écrite tenue du 30 juin au 15 juillet 2021 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 1^{er} octobre 2021.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://ville.mascouche.qc.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 13 octobre 2021.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@ville.mascouche.qc.ca